

AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le 5 février 2018, le Conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 515-2017 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

L'objet du projet de règlement consiste à doter la municipalité de Saint-Jude d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* suite à la tenue d'un scrutin. Ce code doit énoncer les principales valeurs et règles en matière d'éthique et de déontologie qui doivent guider les élus.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau municipal au 940, rue du Centre à Saint-Jude.

Donné à Saint-Jude, ce 6 février 2018.

La directrice générale,

Nancy Carvalho